



ATOME DE SAVOIRS #4

NORMANDIE

LAÏCITÉ ET FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE



SOMMAIRE

LA JOURNÉE EN IMAGES P.04

**LA LAÏCITÉ :
CONCEPT, HISTOIRE, ENJEUX** P.07

Claude RUCHE,
formateur, journaliste, blogueur

**LES VALEURS LAÏQUES
EN SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL** P.10

Charles COUTEL,
professeur des Universités

**APPLIQUER LA LAÏCITÉ AU QUOTIDIEN
DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ** ... P.11

Isabelle LÉVY,
écrivain, conférencière et formatrice

ÉTHIQUE MÉDICALE ET LAÏCITÉ P.14

Sadek BELOUCIF,
professeur des Universités

**CONCILIER DIVERSITÉ CULTURELLE
ET LINGUISTIQUE
ET LAÏCITÉ À L'HÔPITAL** P.15

Souham GHENIM,
formatrice et consultante

POUR ALLER PLUS LOIN P.16

ATOME DE SAVOIRS #4 OCTOBRE 2015

Directrice de la publication :
Corinne Rouby | ANFH Haute-Normandie

Conception & rédaction :
agence Kogito

Photo : Guillaume Dambreville | agence Kogito

Réalisation : Supersoniks

***Un grand merci
à tous les participants,
intervenants, prestataires
et organisateurs,
pour votre contribution
au succès de cette journée.***



NORMANDIE

LAÏCITÉ ET FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE : UNE JOURNÉE POUR EN PARLER

Une organisation sociale basée sur la séparation de l'Église et de l'État, indépendante des conceptions religieuses, garantissant à tous la liberté de croyance et de conviction. Au-delà de cette définition, que recouvre la notion de laïcité ? Et comment s'appliquent les principes laïcs dans les établissements publics sanitaires, sociaux et médico-sociaux ?

Pour renforcer leurs connaissances sur ces sujets et questionner leurs pratiques professionnelles, plus de 120 agents de la Fonction Publique Hospitalière se sont réunis à Rouen le 2 juin dernier, à l'occasion d'une journée thématique organisée par l'ANFH Haute-Normandie.

Au cours de cette journée, des universitaires, des formateurs et un écrivain ont retracé l'histoire de la laïcité, évoqué ses enjeux et ses rapports avec l'éthique médicale à travers des cas pratiques. Ce numéro d'Atome de savoirs restitue l'essentiel de leurs interventions.

3





LA JOURNÉE EN IMAGES

En ouverture de la journée, Yves TANNIÈRE, président de l'ANFH Haute-Normandie, définit la laïcité et ses enjeux dans les établissements de soin : ***“C'est une éthique de vie fondée sur la dignité de la personne humaine, les solidarités sociales et la fraternité, qui encourage l'enrichissement réciproque par la rencontre et le dialogue. En s'inspirant de Pasteur, nous pouvons dire : 'Je ne te demande pas ton nom, je ne te demande pas ta religion, je te demande simplement où tu as mal.' Toutefois, nous nous devons d'appréhender l'homme dans sa globalité, avec ses représentations, ses peurs, ses croyances. Et le vivre-ensemble doit se faire dans le modèle de la laïcité à la française, avec ses droits et ses obligations résumés par notre devise : Liberté, Égalité, Fraternité !”***



“Le contrat social de Rousseau nous invite à aller au-delà de nos particularismes au nom de l'intérêt général. La laïcité est basée en partie sur ce principe”
explique Claude RUCHE, formateur, journaliste et blogueur.

“Comme je l'ai entendu dire par un aumônier musulman, appliquer la laïcité à l'hôpital, c'est se dire : 'Plus je suis croyant, moins je dois le montrer' !”
rapporte Charles COUTEL, professeur des Universités et directeur de l'Institut d'Étude des Faits Religieux.



Temps d'échange, la pause déjeuner permet aux participants de partager leurs expériences respectives, à la lumière des interventions de la matinée.



“Les pratiques religieuses du patient comme celles du médecin peuvent avoir une influence sur les soins, en particulier en fin de vie” constate Sadek BELOUCIF, Professeur des Universités en Santé, Médecine et Biologie humaine.

“Dans nos équipes, on note une méconnaissance du sens de certains symboles religieux. La formation est essentielle pour acquérir ce type de savoirs” remarque une participante lors de l'intervention de Sadek BELOUCIF.

5



Écrivain, conférencière et formatrice spécialisée en rites, cultures et religion, Isabelle LÉVY fait observer que ***“toute personne présente sur le territoire français, même de passage, est tenue de respecter le principe de laïcité”***.



LA JOURNÉE EN IMAGES

“Comme Henri Peña-Ruiz dans son article du Monde Diplomatique intitulé Laïcité et égalité, leviers de l’émancipation (février 2004), je considère, je cite, que ‘la laïcité n’est pas un particularisme accidentel de l’histoire de France : elle constitue une conquête à préserver, à promouvoir, de portée universelle’ ”

explique Souham GHENIM, formatrice-consultante en communication et management interculturel.

.....
6



“La laïcité “à la française” qui permet à chaque citoyen d’être reconnu au-delà de ses croyances ou de sa religion est l’un des piliers de notre République ‘une et indivisible’ ”

rappelle Valérie JEANNE, vice-présidente de l’ANFH Haute-Normandie, en conclusion de la journée.



Pour prolonger la réflexion, chaque participant s’est vu offrir un “dossier pédagogique” regroupant textes de référence et bibliographies.





ICI ET AILLEURS



Si, pour les Français, être laïc semble “naturel”, il n’en va pas de même à l’étranger. En anglais, le mot “laïcité” n’a pas d’équivalent ; par défaut, on le traduit par “secularism”. La Turquie, le Mexique et le Venezuela ont inscrit la laïcité dans leurs constitutions mais, dans les faits, la religion y joue un rôle prépondérant. Ainsi, la laïcité “à la française” est une spécificité nationale. Ce système d’organisation des libertés s’est mis en place peu à peu, depuis plus de 500 ans, pour permettre le vivre-ensemble. Cela tient notamment à la situation de la France, au finistère de l’Europe : tout au long de son histoire, elle a vu arriver des populations d’horizons variés, cette diversité étant constitutive de son identité.

LE SACRÉ ET LE PROFANE



Le terme “laïc”, d’origine biblique, signifie “le peuple”. Dans l’Église, il désigne tout ce qui n’est pas religieux, par opposition au clergé. Cette séparation entre sacré et profane est inhérente à la religion. Là où l’animisme, croyance primitive, ne marque pas de séparation entre les dieux et les hommes, tous issus de “Mère Nature”, les religions considèrent qu’un espace devient sacré seulement lorsqu’il est investi par des croyants. Cette conviction explique le prosélytisme de certains fidèles, et le besoin qu’ils ont de rendre visibles leurs croyances dans l’espace public – phénomène que la laïcité cherche à encadrer.

LE GALLICANISME, UN ACTE PRÉCURSEUR POUR LA LAÏCITÉ



Dès son apparition, dans l’Égypte ancienne, l’État représente un contre-pouvoir à la religion. Mais Pharaon, figure suprême du pouvoir, est aussi le



**La laïcité :
concept, histoire,
enjeux**



descendant semi-divin du dieu Râ. De même, l’empereur romain Auguste détient l’autorité religieuse. Plus tard, en France, le baptême de Clovis scelle l’alliance du trône et de l’autel. Celle-ci est toutefois remise en cause par Philippe IV Le Bel, au début du XIV^e siècle : en instaurant le gallicanisme, ce monarque noue une alliance directe entre Dieu et le roi de France, faisant fi de l’autorité du Pape. Son acte d’indépendance jouera un rôle dans l’établissement de la monarchie absolue, mais aussi dans la construction de l’idée de laïcité.



UN TOURNANT MAJEUR : L'ÉDIT DE NANTES



Entre 1562 et 1598, les guerres de religion font un million de morts, soit 10 % de la population française. Le 24 août 1572, la discorde entre catholiques et protestants déclenche le massacre de la Saint-Barthélémy : en quelques jours, 30 000 personnes sont assassinées dans toute la France. Henri IV veut mettre fin à ces conflits avec l'Édit de Nantes : pour la première fois, en pays catholique, on tolère qu'une autre religion ait droit de cité dans certaines villes.



Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, art. 10 (1789)



LA LAÏCITÉ, FILLE DES LUMIÈRES



Au XVIII^e siècle, le mouvement des Lumières se répand dans toute l'Europe. Ses promoteurs remettent en cause la monarchie, et la notion d'égalité commence à circuler. Dans "Du contrat social" (1762), Rousseau défend l'idée d'un pacte signé entre tous les membres de la société, dans un rapport égalitaire, et non entre le Roi et l'Église. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789) pose quant à elle les fondations de la laïcité : son article 10 stipule que *"Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi."*

XIX^e-XX^e SIÈCLES : LA LAÏCISATION PROGRESSIVE DE LA SOCIÉTÉ



Dès 1795, on vote la première loi de séparation de l'Église et de l'État. Les prêtres deviennent fonctionnaires, prêtent serment à la Nation, et Condorcet fonde la notion d'instruction publique. Il faut attendre la III^e République pour que voie le jour l'école gratuite, obligatoire et laïque de Jules Ferry (1881). Son objectif : soustraire les enfants à leurs déterminismes familiaux, pour les amener à penser par eux-mêmes. Cette évolution vers la laïcité concerne aussi d'autres institutions (tribunaux, cimetières, etc.). La loi de 1905 va plus loin, en retirant à l'Église tout son

pouvoir. Désormais, la République est "aveugle" en matière de religions : aucune n'est supérieure aux autres ni ne peut revendiquer des droits propres. Le culte se pratique soit en privé, soit dans des lieux dédiés à cet effet. Ces principes sont réaffirmés dans la Constitution de 1958.

ET AUJOURD'HUI ?



En 1989, trois collégiennes de confession musulmane viennent en cours voilées. L'année suivante, une circulaire ministérielle rappelle la nécessité de respecter la laïcité dans les écoles publiques. Pourtant, entre 1994 et 2003, une centaine de jeunes filles sont exclues d'établissements publics pour port de voile islamique, la moitié de ces exclusions étant annulées par les tribunaux. Jacques Chirac décide alors qu'il faut légiférer pour interdire explicitement le port de signes religieux visibles à l'école. Il réunit en décembre 2003 la commission Stasi, qui examine les conditions du respect de la laïcité à l'école, dans les hôpitaux, l'entreprise, etc. Cette réflexion débouche sur l'instauration d'une loi interdisant le port de signes religieux dans les établissements publics d'enseignement, votée en 2004. En 2010, une autre loi interdit la dissimulation du visage dans l'espace public. Un Observatoire de la laïcité est aussi créé en 2007, pour *"assister le Gouvernement dans son action visant au respect du principe de laïcité en France"*.

.....
9





Les valeurs laïques répondent à certaines dérives religieuses en secteur sanitaire et social

10



“À l'hôpital, favoriser une pratique professionnelle humaniste et laïque consiste notamment à faire preuve de sollicitude envers les patients, c'est-à-dire à aller au-devant de leurs besoins autant que possible, à être en sympathie avec leur souffrance, tout en favorisant au maximum leur autonomie.

Lorsque toute une équipe hospitalière travaille en cohésion selon ces principes, elle évite les micro-humiliations : soignants et soignés sont alors dans une logique de réciprocité, de co-dignité, de responsabilité. Pour y parvenir, les soignants doivent garder en tête la vulnérabilité de l'être humain. Se souvenir de son enfance, avoir conscience de sa propre finitude, aide à adopter cette vision des choses. Au quotidien, s'appuyer sur ces valeurs peut aussi permettre de trouver une parade face à certaines dérives cléricales, face à un prosélytisme religieux rencontré couramment à l'hôpital. Par ailleurs, dans une société où le rapport à la souffrance devient parfois trop technique, elles constituent un repère important.”



Les soignants doivent garder en tête la vulnérabilité de l'être humain





Appliquer la laïcité au quotidien dans les établissements de santé

🔍 Pour les agents hospitaliers, l'application de la laïcité sur le terrain n'est pas toujours évidente. Spécialiste de ces questions, Isabelle Lévy leur donne quelques repères simples : *"Pour tous les personnels, y compris intérimaires ou stagiaires, les prières, lectures et signes religieux sont proscrits partout à l'hôpital et à tout moment. Bien sûr, cela ne concerne pas les aumôniers !"* précise-t-elle.

Cette neutralité vaut aussi pour les tâches à accomplir : un agent ne peut refuser, pour raisons religieuses, de servir du porc ou de faire la toilette d'une personne du sexe opposé. *"En revanche, il est possible de trouver des aménagements, comme la présence d'une tierce personne dans la chambre au moment de la toilette lorsque le ou la patiente hésite à être pris(e) en charge par du personnel de sexe opposé"* suggère Isabelle Lévy.

Quid du jeûne religieux chez les soignants ? *"Il est autorisé, à condition que la personne soit aussi efficace que si elle avait le ventre plein ! Dans tous les cas, son employeur n'a pas l'obligation d'aménager son emploi du temps pour permettre sa pratique religieuse. Si un agent souhaite rester en famille pour une fête religieuse, il peut demander à poser un jour de congé qui lui sera accordé si cela ne compromet pas le bon fonctionnement du service, aux conditions habituelles, c'est-à-dire déductible de ses jours de repos"* détaille Isabelle Lévy.





Quant aux patients, ils ne peuvent porter des signes religieux en tous lieux à l'hôpital. S'ils prient, ce sera possible uniquement dans leur chambre ou le lieu de culte de l'établissement,

Toutes les religions autorisent la transgression d'un interdit religieux lorsqu'il s'agit de sauver une vie

jamais dans les espaces communs (couloirs, salles de consultation, jardin, etc.). Surtout, la pratique religieuse ne doit en aucun cas entraver l'organisation des soins, aller à l'encontre des règles de sécurité et d'hygiène ou des prescriptions médicales, ni déranger les autres personnes hospitalisées. Par ailleurs, le prosélytisme est proscrit à tous : personnels, patients, visiteurs, bénévoles... S'agissant des habitudes alimentaires des patients, *"l'hôpital propose plusieurs menus à chaque repas, mais il n'est pas tenu de servir des repas casher, halal, strictement végétariens, etc."* explique Isabelle Lévy.

Enfin, si une personne hospitalisée refuse un soin pour raisons religieuses, après que le médecin et le représentant de son culte ont tenté de la raisonner, le personnel hospitalier

doit lui faire signer une décharge. En cas de refus de signer, il convient de dresser un procès-verbal qui sera transmis au procureur de la République. Pour le patient mineur ou sous tutelle, le médecin demandera au procureur de suspendre l'autorité sur le patient, le temps de l'hospitalisation. Il faut savoir aussi qu'un patient ne peut porter plainte contre un médecin qui l'a soigné alors qu'il était inconscient et en danger de mort (par exemple, en autorisant une transfusion sanguine). *“Quoi qu'il en soit, toutes les confessions autorisent la transgression des interdits lorsque le pronostic vital ou l'intégrité physique ou mentale sont en jeu”* conclut Isabelle Lévy.


L'hôpital n'est pas tenu de servir des repas casher, halal ou strictement végétariens





Éthique médicale et laïcité

14

 *“À mi-chemin entre morale et déontologie, l'éthique médicale implique par exemple qu'un médecin puisse invoquer la clause de conscience à titre personnel, tout en étant dans l'obligation d'assurer la continuité du service public dans son service. De façon générale, la nature même de la médecine, au croisement entre technologie et art, entre sciences dures et sciences humaines, engendre chez les soignants un questionnement permanent sur le pourquoi des soins, dispensés à des humains par d'autres humains. Aujourd'hui, le médecin doit aussi tenir compte de l'avis du patient en instaurant avec lui un dialogue délibératif, afin d'obtenir son consentement éclairé aux traitements: la relation paternaliste, en vigueur au siècle dernier, n'est plus d'actualité !*

Ainsi, le principe de laïcité s'applique dans un contexte où le personnel soignant doit constamment faire le lien entre l'universel et le particulier, pour trouver le meilleur équilibre entre les deux. Je pense au cas d'un patient témoin de

Jéhovah qui, ayant reçu une transfusion sanguine contre son gré alors que sa vie était en jeu, avait attaqué le médecin en justice. Après un premier procès donnant raison au patient, un appel a cassé ce jugement en indiquant que la mission du médecin, de manière générale, devrait prévaloir sur la volonté du patient. Cependant, le Conseil d'État a annulé ce dernier argument, en disant que l'on ne saurait établir de règle générale, et qu'il fallait juger, en conscience, au cas par cas.”

Le personnel soignant doit constamment faire le lien entre l'universel et le particulier



“La diversité culturelle et linguistique est depuis longtemps une réalité en France. ‘La France se nomme diversité’ dit ainsi Fernand Braudel dans son livre “Identité de la France”. Aujourd’hui, cette diversité est également présente dans le milieu hospitalier, et les professionnels de santé se trouvent confrontés à cette question : comment faire appliquer les principes de laïcité dans leurs pratiques professionnelles, en tenant compte de ce contexte ?

La barrière linguistique peut représenter un véritable frein dans la communication entre soignants et soignés, parfois source de malentendus voire de conflits. La difficulté pour le personnel soignant peut être de faire la distinction entre ce qui relève du religieux, du rituel ou de la tradition. Ce personnel est souvent démuni : certes, il existe des textes législatifs, mais ils ne couvrent pas toutes les situations rencontrées à l’hôpital.



Un interprète-médiateur permet souvent de désamorcer les incompréhensions réciproques



La présence d’un interprète-médiateur médicosocial permet souvent de désamorcer des incompréhensions. Cet interprète n’est pas seulement un traducteur ; il assure aussi une médiation entre la culture médicale et celle du patient, en mettant des mots sur les maux. L’interprète, passeur de langue, est donc aussi un passeur de culture, un informateur culturel. Grâce à son intervention, les différences culturelles sont reconnues et les normes du migrant sont



Comment concilier la diversité culturelle et linguistique et le respect du principe de laïcité à l’hôpital ?



acheminées vers l’intervenant de santé. La formation des soignants peut aussi permettre de surmonter des difficultés dans la prise en charge des patients et d’assurer le respect des lois républicaines et du principe de laïcité à l’hôpital.”

BIBLIOGRAPHIE

GUIDES ET CHARTES

Laïcité et Gestion du fait religieux dans les structures socio-éducatives. Observatoire de la laïcité, 2014

Laïcité et collectivités locales. Observatoire de la laïcité, 2014

Charte de la laïcité dans les services publics. Haut Conseil à l'Intégration

Charte de la laïcité dans les services publics et autres avis. La Documentation française, 2007

RAPPORTS

Rapport annuel de l'Observatoire de la laïcité 2013-2014

La laïcité dans la fonction publique. Haut Conseil à l'Intégration, 2012

OUVRAGES

BAUBEROT Jean. Histoire de la laïcité en France. Presses universitaires de France, Collection Que-sais-je?, 2012, 128 p.

BONJOUR Pierre, CORVAZIER Françoise. Repères déontologiques pour les acteurs sociaux : une éthique au quotidien. Erès, 2014, 218 p.

CLEMENT Catherine et NATHAN Tobie. Le divan et le grigri. Odile Jacob, 2005. 314 p.

DELAHAYE Christian. La laïcité à l'hôpital. Fondements historiques, enjeux interreligieux et défis théologiques. Parole et Silence, 2014, 180 p.

LEVY Isabelle. Guide des rites, cultures et croyances à l'usage des soignants. De Boeck, 2013, 222 p.

LEVY Isabelle. Menaces religieuses sur l'hôpital. Presses de la Renaissance, 2011, 270 p.

LEVY Isabelle. Soins, cultures et croyances : guide pratique des rites, cultures et religions à l'usage des personnels de santé et des acteurs sociaux. ESTEM, 2008, 2ème édition, 246 p.

MIGLIORINO, Roch-Etienne. L'infirmier face à la détresse spirituelle du patient : outils pour un accompagnement réussi. Elsevier-Masson, 2014, 96 p.

POULAT Emile. Notre laïcité publique. "La France est une République laïque" (Constitutions de 1946 et 1958). Berg International, 2004, 416 p.

WORMS, Frédéric. Le moment du soin. A quoi tenons-nous ? Presses universitaires de France (Ethique et philosophie morale), 2010, 250 p.

DOSSIERS ET ARTICLES

COUDEL, Charles, "L'éthique de la sollicitude et la personne vulnérable", revue Droit de la famille, février 2011, p.34-36

RUCHE Claude "Les acteurs de terrain en recherche de repères laïques", Hommes et migrations, Edition EPPD - Cité nationale de l'histoire de l'immigration, 2011

"La laïcité à l'hôpital [Dossier]". Soins Cadres, Vol. 24, n°93, février 2015

"Comment gérer le fait religieux dans un Ehpad ?", Fiche Pratique Éthique - Hospimedia.fr, 29 avril 2015

SITES WEB

Site d'Isabelle Levy

<http://www.levyisabelle.net/index.php>

Comité Laïcité République

<http://www.laicite-republique.org/>

Blog et site de Claude Ruche :

<https://clauderuche.wordpress.com/>

<http://www.lecontratsocial.fr/>

Retrouvez l'intégralité de notre bibliographie sur notre site internet : www.anfh.fr/haute-normandie



ATOME DE SAVOIRS #4

ANFH HAUTE-NORMANDIE

mail : hautenormandie@anfh.fr

www.anfh.fr/haute-normandie

twitter : @ANFH_HNormandie

ANFH BASSE-NORMANDIE

mail : bassenormandie@anfh.fr

www.anfh.fr/basse-normandie

twitter : @ANFHBN